



ACADÉMIE DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'académie de Paris

Direction de l'académie
Division des personnels enseignants du premier degré public
Bureau de la gestion collective

DE
Affaire suivie par :
Bernadette LESENFANS
Tél : 01 44 62 41 92
Mél : bernadette.lesenfans@ac-paris.fr

Bernadette LESENFANS
Cheffe du bureau DE2
Mél : bernadette.lesenfans@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 17 février 2023

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du 1er degré

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Circulaire n°23AN0049

Objet : Appel à candidatures pour les postes à profil - rentrée scolaire 2023.

Références :

Lignes directrices de gestion du 25 octobre 2021 parues au Bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021.

Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels.

Notice :

Dans le cadre du mouvement intradépartemental 2023, certains postes font l'objet d'une procédure spécifique de sélection et d'affectation : la liste des postes, les fiches de poste et les modalités de candidature sont précisées dans la présente circulaire.

Publics concernés :

Personnels enseignants du premier degré titulaires.

Calendrier :

Date limite de dépôt des candidatures **le 10 mars 2023 à 16H** par courriel à l'adresse à postesprofils20023@ac-paris.fr

Dates	Opérations
Vendredi 10 mars 2023 à 16h00	Date limite de transmission du dossier de candidature à l'IEN de circonscription et à la DASEN
Vendredi 17 mars 2023	Date limite de transmission de l'avis de l'IEN de circonscription à la DE2
Lundi 20 mars au vendredi 24 mars 2023	Commissions d'entretien académiques
Vendredi 31 mars	Ouverture du serveur MVT1D
Mardi 11 avril à 12h00	Fermeture du serveur MVT1D
Vendredi 24 mai à partir 12h00	Publication des résultats sur MVT1D

PROCEDURE DE RECRUTEMENT :

Les caractéristiques de certains postes conduisent le département à recourir à des procédures spécifiques de sélection et d'affectation des candidates ou des candidats.

Des postes à profil, rappelés ci-dessous, pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil de la candidate ou du candidat sont ainsi proposés, en dehors du mouvement intra départemental, sur la base d'appels à candidature. Traités en dehors du barème, ils sont pourvus selon une procédure spécifique.

La présente circulaire vous rappelle les différents postes à profil offerts à la mobilité cette année et précise les conditions de nomination sur chacun des postes proposés.

Les fiches de postes sont publiées sur le site du rectorat ainsi que la fiche de candidature à remplir.

Les candidatures, constituées de la fiche de candidature complétée avec l'avis de l'IEN (annexe 1), d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, sont adressées:

- à la DASEN chargée des écoles et des collèges à l'adresse postesprofils20023@ac-paris.fr
- à l'inspectrice ou inspecteur de circonscription qui émettra un avis avant transmission à la DE2

En raison de la spécialisation et de l'expertise attendues pour chacun de ces recrutements, chaque candidate ou candidat ne pourra postuler que sur 3 types de postes à profil.

Les candidates et les candidats seront reçus par une commission académique **à l'exception des candidates et des candidats qui occupent déjà un poste à profil de même catégorie (exemple : un directeur d'école REP+ candidate sur un autre poste direction REP+).**

Cette commission formulera un avis motivé et circonstancié sur les candidatures auditionnées.

Parallèlement les candidates et les candidats devront faire des vœux au mouvement intradépartemental sur le ou les postes correspondant aux postes à profil sur lesquels ils ou elles souhaitent être nommé(e)s.

Les vœux sur les postes à profil devront être obligatoirement ordonnancés par priorité dans la liste des vœux.

A l'issue des commissions académiques, les candidates et les candidats seront informé(e)s par la division des personnels enseignants du premier degré public de leur résultat.

Aucun appel à candidature ne sera fait pour les postes qui seraient libérés à l'issue du mouvement intradépartemental. Les postes ainsi libérés seront pourvus par des faisant fonction.

Annexe :

Fiche de candidature avec l'avis de l'IEN

La directrice académique des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges

signé
Christelle GAUTHEROT